



Association COUFFE ANIMATION RURALE
25, Rue général de Charette
44521 COUFFE
www.asso-car.fr

PROJET PÉDAGOGIQUE ENFANCE

ANNÉE 2025/2026

Introduction :

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe de direction et les animateurs permet d'avoir un écrit référent avec des objectifs communs.

Il permet d'être cohérent entre les bénévoles de l'association (Couffé Animation Rurale), les salariés, et le Sivom qui gère la compétence enfance par délégation communale. Une convention d'objectifs pluriannuels est signée tous les 4 ans avec l'association.

A partir de constats, de besoins, ou de demandes des enfants et familles, l'équipe d'animation (directrice et animateurs réunies) se fixe des objectifs et les moyens de les mettre en place et assure l'évaluation de ces actions.

L'Accueil de Loisirs répond à un besoin en mode de garde mais pas seulement il permet d'enrichir les temps libre des enfants.

L'accueil des enfants se fait à partir de 3 ans révolus.

Chaque famille doit remplir un dossier d'inscription pour l'année et des fiches de présence par période de vacances.

Etablir un lien avec les familles adhérentes pour les informer, connaître leurs attentes et leurs besoins est indispensable. Une assemblée générale a lieu tous les ans au mois de mars suivi d'un échange avec les parents.

Des réunions commissions sont ouvertes aux parents de façon à rediscuter le fonctionnement ou la règlementation.

L'association possède une habilitation Jeunesse et sport, elle s'engage à respecter les normes et le taux d'encadrements.

Un règlement intérieur est à la disposition des parents.

L'association est adhérente à la fédération « Animation rurale 44 ».



Présentation de L'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et des Mercredis :

• Horaires :

Ouverture péri-centre

- Un accueil le matin et le soir en péri-centre de 7h30 à 9h00 et de 18h00 à 19h00 le service est payant au tarif A.P.S. (même règlement intérieur que L'A.P.S.)

Les enfants arrivés avant 8h15 auront la possibilité de prendre leur petit déjeuner (payant) à l'accueil.

Ouverture Accueil de Loisirs

- Un Accueil à la journée ou à la demi-journée de 9h00 à 18h00 ou 9h00/12h00 et 14h00/18h00.

Les Tarifs ALSH sont définis en fonction du coefficient CAF des familles.
Un supplément est demandé pour le goûter de 0.50€.

Chaque famille doit remplir un dossier d'inscription et compléter des fiches de réservations pour les mercredis. (Documents à télécharger sur le site internet)

Une carte d'adhérent est obligatoire et payante.

Les parents ont l'obligation d'inscrire leur enfant minimum deux jours semaine sur des semaines entières durant les vacances scolaires.

• Description de l'accueil :

Deux grands espaces attenants, un pour accueillir les enfants de 3 à 6 ans (de la maternelle à la grande section) et un autre pour les enfants de 7 à 12 ans (du CP au CM2).

- ❖ Dans les salles réservées aux enfants de 3 à 6 ans, une grande salle est aménagée avec des coins, repas, jeux, bricolage, un coin lecture qui donne sur une salle ouverte réservée à la motricité ou aux jeux d'intérieur.

Une autre salle disposant de lits est mise à disposition pour les siestes dans plus petits.

Des sanitaires garçons et des sanitaires filles sont à leurs dispositions.

Cet espace 3/6 ans peut accueillir 63 enfants.

- ❖ Dans l'espace 7/12 ans, une grande salle est à leurs dispositions que les animateurs et enfants aménagent en fonction de leurs besoins et leurs envies.

De nombreux rangements sur roulettes et du matériel de motricité sont à leur disposition. (Matériel commun avec l'école Hugues Aufray). Il y a aussi une cuisine attenante à cette grande salle.

Des sanitaires leurs sont réservés.

Cet espace peut accueillir 50 enfants.

Tous les enfants sont accueillis le matin dans la salle 3/6 ans. Ils sont récupérés le soir dans cette même salle.

• Présentation de l'équipe d'animation :

Le nombre d'animateurs varie en fonction du nombre d'enfants accueillis, il correspond au taux d'encadrement défini par jeunesse et sport :

- ❖ 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et
- ❖ 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Le taux d'encadrant BAFA est respecté.

Nous accueillons régulièrement des stagiaires BAFA.

Des animateurs permanents sont référents dans chaque salle afin d'assurer une continuité dans la pédagogie.

Ils organisent des activités en accord avec les enfants, jeux intérieur, extérieur, bricolage, surveillance des salles.

Des sorties sont définis à l'avance avec l'accord des membres de l'association, elles sont en relation avec les actions menées au quotidien auprès des enfants.

Des minis camps et minis séjours sont proposés chaque année durant l'été. Une implication des parents peut être demandée pour l'organisation pratique.

Objectifs pédagogiques :

L'accueil de loisirs doit :

- Permettre à chaque enfant de vivre de bons moments
- Evoluer en toute confiance dans une ambiance de vacances.

Objectifs opérationnels :

- A) Optimiser le travail d'équipe
- B) L'enfant doit découvrir et s'approprier son environnement.
- C) L'enfant doit pouvoir développer ses capacités de socialisation et son autonomie.
- D) Favoriser et développer ses capacités de créativité et d'expressions.
- E) Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

Moyens :

A) Optimiser le travail d'équipe

- Avoir une équipe cohérente chaleureuse et dynamique.
 - Être capable de prévoir, d'organiser, de gérer et de s'adapter.
 - Être actif au sein du groupe et à l'écoute des bénévoles, des enfants, des parents, de ses collègues.
- ↳ Pour l'harmonie de l'équipe pédagogique et l'intégration des nouveaux animateurs des réunions sont organisées. Ces réunions servent à mettre en place des activités, à discuter de l'organisation et des différentes problématiques. Ces réunions doivent être profitables à chaque animateur pour qu'il puisse s'épanouir au même titre que les enfants.
- ↳ Suite aux réunions, chaque animateur est en mesure de mettre en place avec le matériel nécessaire des activités, du bricolage, des jeux, des animations diverses. Des règles de vies sont fixées par les animateurs et sont communiquées et expliquées aux enfants.
- ↳ L'animateur se doit de favoriser le dialogue avec les enfants, ses collègues et les parents. Il est à l'écoute des enfants, il est garant de sa sécurité, il sollicite sans forcer. Il ne crie pas. L'animateur est conscient que s'il veut rester juste, les conflits doivent être réglés. Les enfants sont repris s'il y a un manque de respect verbal ou physique de façon à ce que chaque enfant ait sa place et soit respecté. L'animateur le fera discrètement pour ne pas humilier l'enfant et ne pas perturber le jeu des autres. Il doit également y avoir une entraide entre collègues. Il doit être attentif au niveau sonore produit dans l'espace, il ne doit pas laisser le bruit dominer. Il doit être préventif plutôt que répressif.
- ↳ L'animateur doit être à l'écoute des parents et doit les encourager à venir à l'assemblée générale faire remonter leurs idées.

B) Découvrir et s'approprier son environnement

- Mettre des repères affectifs
 - Mettre des repères dans l'espace dans le temps
 - Avoir un environnement matériel confortable et adapter à chacun.
- ↳ L'animateur doit inviter l'enfant par un accueil chaleureux en prenant du temps pour découvrir l'espace et faire une séparation avec les parents en douceur, pour cela nous permettrons une arrivée et un départ échelonnés.
- ↳ L'équipe met en place un lieu de vie agréable avec des coins jeux, bricolage, repos ou lecture, coin repas. Les activités débuteront à 10h00 et finiront à 17h00. Une heure environ est consacrée au repas, suivi d'un temps calme d'une heure environ.

Une attention particulière sur le rythme physiologique des enfants sera pris en compte.

↳ L'équipe doit aménager l'espace de façon agréable et sécurisante, chaque coin à une fonction bien définie (rangements adaptés matériels sous clefs...)

C) Développer ses capacités de socialisation et son autonomie

- Établir des règles de vie pour les animateurs et les enfants
- Responsabiliser l'enfant
- Développer son autonomie et ses capacités relationnelles

↳ Les enfants et les animateurs doivent respecter le matériel (ne pas gaspiller ni casser) avoir une tenue correcte verbale et physique). L'animateur doit sensibiliser au respect de l'environnement en servant de modèle (faire le tri sélectif). Il doit respecter ses horaires de travail. Le tabac la drogue et l'alcool sont interdit en présence des enfants. La diffusion de photos ou commentaire personnel sur les réseaux sociaux sont aussi interdits.

↳ L'enfant doit participer au nettoyage et aux rangements liés à ses activités. Il doit aider à débarrasser lors du petit déjeuner, du déjeuner et du goûter. Il doit apprendre à partager, l'animateur fera en sorte de l'aider de façon à ne pas présenter ça comme une contrainte mais comme un tout faisant partie intégrante de l'activité.

↳ L'animateur doit prendre du temps pour aider l'enfant à faire seul (s'habiller faire ses lacets) se servir seul à table le laisser faire des choix sur ses activités ou ses actions.

D) Favoriser et développer ses capacités de créativité et d'expressions.

- Mettre en place des activités diversifiées
- Mettre en place des projets en collaboration avec les enfants

↳ Activité physique et sportive (se défouler, se sentir bien dans son corps, rechercher son équilibre, adapter son action motrice)

↳ Activité artistique et manuelle (permettre le maniement de nombreux matériaux) Intellectuelles (jeux d'éveil, choix de jeux, grands jeux, découverte de l'environnement)

↳ Profiter d'une activité proposée par l'enfant pour la développer, rebondir sur leurs souhaits.

↳ L'enfant peut être encouragé sans que l'on porte de jugement sur ses capacités.

E) Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

- Hygiène corporelle
- Hygiène alimentaire
- La sécurité

- ↳ Se laver les mains avant et éventuellement après les petits déjeuner et goûters, après le passage aux toilettes et après certaines activités (comme la peinture).
- ↳ Petit déjeuner et goûters variés favoriser le pain de la boulangerie local le matin plutôt que les céréales. Les goûters sont affichés et à la disposition des parents. Les tables sont nettoyées avant et après les repas.
- ↳ Avoir une liste nominative des enfants présents chaque jour et à la disposition des animateurs.

Sanitaire :

Le personnel est informé des allergies médicamenteuses et/ou alimentaires.

Le personnel consulte les fiches sanitaires avant chaque soin. (Tenir le registre dans lequel est précisé le soin donné aux mineurs).

Aucun médicament n'est donné sans avis médical.

Les pharmacies sont tenues à jour (au moins une dans chaque salle).

Les numéros de téléphone sont affichés à l'entrée :

- Médecin
- Urgence
- Hôpital
- Mairie
- DRDJSCS
- Interdiction de fumer/vapoter
- 119 Enfance Maltraité

Des extincteurs sont à disposition dans chaque local. Des exercices d'évacuation sont effectués régulièrement avec les enfants. La mairie assure le suivi de la sécurité des bâtiments.

Activités et déplacements :

Les activités spécifiques sont encadrées par des intervenants qualifiés.

Lors des activités l'animateur est attentif à l'utilisation du matériel présentant un quelconque danger et rappel activement les règles d'utilisations et s'assure qu'elles sont comprises de tous.

Lors des déplacements, les animateurs portent un gilet jaune, on prévoit un animateur à l'avant du groupe un autre à l'arrière, d'autres en supplément si besoin.

Les enfants doivent être par deux ou trois du côté droit de la route.

A chaque passage protégé, un animateur se met de chaque côté avant de donner l'autorisation de traverser. L'animateur devant, doit attendre le groupe et éviter d'échelonner la file.

Ne jamais laisser un enfant sans animateur dans un endroit non sécurisé.

Journée type :

7h30 / 9 h30	Accueil Péri-centre
9h30 / 10h00	Activités libres
10h00 / 11h00	Activités proposées
11h45/12h00	Rangement
12h00 /13h15	Déjeuner
13h15/14h00	Temps calme ou sieste
14h00 /17h00	activités et goûter
17h00/18h00	Rangement, temps libre et départs échelonnés
18h00/18h30	Accueil Péri-centre

L'enfant a le choix de prendre son petit déjeuner en accord avec les parents (payant) à la maison de l'enfance.

Il doit rester dans le calme jusqu'à 8h00.

Tous les matins on réunit les enfants à 10h pour faire l'appel et savoir ce qu'ils veulent faire dans la journée.

On essaie de mettre en places principalement les idées qu'ils proposent, même si, à la base il y a un planning d'activités référentiel. Ce planning sert seulement de proposition à mettre des activités préparées en places.

L'enfant peut participer ou non aux activités, elles sont libres. Il peut profiter de l'espace extérieur à chaque fois que le temps le permet. On peut encourager un enfant à diversifier ses activités.

L'été ont favorise au maximum les jeux extérieurs ou jeux d'eau, les sorties dans les parcs.

Chaque enfant doit participer au rangement des jeux qu'il a utilisé.

Des fiches actions sont disponibles en compléments pour les projets plus spécifiques sur l'année et les mini camps.

Conclusion :

L'équipe d'animation est soucieuse de mettre le désir de l'enfant au centre du projet. Elle est présente pour accompagner les enfants dans leurs démarches d'expérimentation afin de mieux connaître leurs propres limites et non pour les assister dans une démarche de consommation.

L'équipe d'animation est garante de la sécurité morale et physique elle est responsable de ce qu'elle permet de faire aux enfants.

L'association est laïque. Les activités ne doivent pas comporter de signes manifestant une appartenance religieuse ou politique.



Présentation de l'accueil Périscolaire (APS):

Horaires :

- Ouverture : 7h15 le matin
- Fermeture : 19h00 le soir

Les enfants arrivés avant 8h15 auront la possibilité de prendre leur petit déjeuner (payant) à l'accueil.

Le goûter est servi et facturé à tous les enfants présents le soir.

Chaque famille doit remplir un dossier d'inscription et compléter des fiches de réservations pour les mercredis après-midi. (Documents à télécharger sur le site internet)

Une carte d'adhérent est obligatoire et payante.

Description de l'accueil :

La maison de l'enfance à deux grands espaces attenants, un pour accueillir les enfants de 3 à 6 ans (de la maternelle à la grande section) et un autre, la salle de motricité de l'école Hugues Aufray pour les enfants de 7 à 12 ans (du CP au CM2).

Dans les salles réservées aux enfants de 3 à 6 ans, on y trouve :

- un hall d'entrée
- une grande salle aménagée avec des coins, repas, jeux, bricolage
- une salle ouverte réservée à la motricité.
- une salle disposant d'une bibliothèque aménagée avec des canapés.
- Des sanitaires garçons et des sanitaires filles.

Cet espace 3/6 ans peut accueillir 63 enfants.

Il est partagé le lundi et le vendredi par la halte-garderie en dehors des horaires d'ouverture A.P.S.

Dans l'espace 7/12 ans, on y trouve :

- une grande salle
- des espaces de rangements
- du matériel de motricité (Matériel commun avec l'école Hugues Aufray).
- une cuisine attenante à cette grande salle.
- Des sanitaires.

Cet espace peut accueillir 50 enfants.

Il est partagé avec l'école Hugues Aufray en dehors des horaires A.P. S.

Présentation de l'équipe pédagogique

Le nombre d'animateurs varie en fonction du nombre d'enfants accueillis, il correspond au taux d'encadrement défini par jeunesse et sport avec un PEDT (projet éducatif de territoire):

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans).
- Un directeur pour la gestion et la coordination en renfort de l'équipe.

Les animateurs sont repartis en 2 équipes (grands et petits).

Un roulement animateur s'effectue dans chacune des salles pour définir la responsabilité de chacun dans les différentes tâches. (Bricolage, petit déjeuner, jeux intérieur, extérieur, surveillance des salles).

Le cadre est dynamique par l'investissement de l'équipe pédagogique dans les animations (bricolage, jeux ...)

→ Salle petits : 2 ou 3 animateurs

→ Salle grands : 2 ou 3 animateurs

Le matin après l'accueil, les animateurs emmènent les enfants dans chaque école et chaque classe respective et les récupèrent le soir à la sortie des classes.

Six animateurs permanents et qualifiés (BAFA) assurent l'accueil des enfants dans un cadre sécurisé.

Nous accueillons régulièrement des stagiaires.

Objectifs pédagogiques :

L'Accueil Périscolaire doit :

- ❖ permettre à chaque enfant d'avoir un espace accueillant et de passer un moment de détente en toute confiance.
- ❖ faire en sorte que chaque enfant puisse évoluer à son rythme.

Objectifs opérationnels :

- F) Optimiser le travail d'équipe des animateurs.
- G) L'enfant doit découvrir et s'approprier son environnement.
- H) L'enfant doit pouvoir développer ses capacités de socialisation et son autonomie.
- I) Favoriser et développer les capacités de créativité et d'expression des enfants.
- J) Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Les moyens techniques et humains :

F) Optimiser le travail d'équipe des animateurs

- Avoir une équipe cohérente chaleureuse et dynamique.
- Etre capable de prévoir, d'organiser, de gérer et de s'adapter.
- Etre actif au sein du groupe et à l'écoute des bénévoles, des enfants, des parents, de ses collègues.

↳ Pour l'harmonie de l'équipe pédagogique et l'intégration des nouveaux animateurs des réunions sont organisées. Ces réunions servent à mettre en place des activités, à discuter de l'organisation et des différentes problématiques.

Pour une équité entre chaque animateur, un roulement sur la fonction de chacun est fait de façon à ce que chaque animateur sache exactement ce qu'il doit faire et où il doit être.

Ceci pour s'assurer que tous les espaces soient animés et surveillés. Ces réunions doivent aussi être profitables à chaque animateur pour qu'il puisse s'épanouir au même titre que les enfants.

↳ Suite aux réunions, chaque animateur est en mesure de préparer son matériel d'animation et de mettre en place des projets adaptés aux enfants autour :

- D'activités diverses,
- De bricolage,
- D'animation de jeux.

- ↳ Des règles de vies sont fixées par les animateurs et sont communiquées et expliquées aux enfants.
- ↳ L'animateur se doit de favoriser le dialogue avec les enfants, ses collègues et les parents. Il est à l'écoute des enfants, il est garant de sa sécurité, il sollicite sans forcer. Il ne crie pas. L'animateur est conscient qu'il faut régler les conflits. Les enfants sont repris s'il y a un manque de respect. L'animateur le fera discrètement pour ne pas humilier l'enfant et ne pas perturber le jeu des autres. Il doit également y avoir une entraide entre collègues.

L'animateur doit être attentif au niveau sonore produit dans l'espace, il doit essayer de faire diversion en proposant d'autres jeux plus calmes. Il doit être préventif plutôt que répressif.

L'animateur doit être à l'écoute des parents et doit les encourager à venir à l'assemblée générale faire remonter leurs idées.

G) Découvrir et s'approprier son environnement

- Mettre des repères affectifs
- Mettre des repères dans l'espace
- Avoir un environnement matériel confortable
 - ↳ L'animateur doit inviter l'enfant par un accueil chaleureux en prenant du temps pour découvrir l'espace et faire une séparation avec les parents en douceur.
 - ↳ L'équipe met en place un lieu de vie agréable avec des coins jeux, bricolage, repos ou lecture, coin repas.
 - ↳ L'équipe doit aménager l'espace de façon agréable et sécurisante, chaque coin a une fonction bien définie (rangements adaptés matériels sous clefs..)

E) Développer ses capacités de socialisation et son autonomie

- Etablir des règles de vie pour les animateurs et les enfants
- Responsabiliser l'enfant
- Développer son autonomie et ses capacités relationnelles
 - ↳ Les enfants et les animateurs doivent respecter le matériel (ne pas gaspiller ni casser) avoir une tenue correcte verbale et physique. L'animateur doit sensibiliser au respect de l'environnement en servant de modèle (faire le tri sélectif). Il doit respecter ses horaires de travail. Le tabac et l'alcool sont interdits en présence des enfants. La diffusion de photos ou commentaire personnel sur les réseaux sociaux sont aussi interdits. Le portable est autorisé seulement pour des besoins occasionnels.

- ↳ L'enfant doit participer au nettoyage et aux rangements liés à ses activités. Il doit aider à débarrasser lors du petit déjeuner et du goûter. Il doit apprendre à partager, l'animateur fera en sorte de l'aider.
- ↳ L'animateur doit prendre du temps pour aider l'enfant à faire seul (s'habiller faire ses lacets), se servir seul à table le laisser faire des choix sur ses activités ou ses actions. Les enfants de plus de 6 ans pourront, sous certaines conditions, jouer sous le préau en autonomie si l'animateur les jugent aptes et après le rappel des règles de sécurité et de vie. L'animateur aura alors une attention particulière et viendra régulièrement s'assurer du bon déroulement de l'activité.

F) Favoriser et développer les capacités de créativité et d'expression des enfants.

- Mettre en place des activités diversifiées
- Mettre en place des projets en collaboration avec les enfants
- - Physique et sportive (se défouler, se sentir bien dans son corps, rechercher son équilibre, adapter son action motrice)
 - Artistique et manuelle (permettre le maniement de nombreux matériaux)
 - Intellectuelles (jeux d'éveil, choix de jeux, grands jeux, découverte de l'environnement)
- Profiter d'une activité proposée par l'enfant pour la développer

L'enfant peut être encouragé sans que l'on porte de jugement sur ses capacités

E) Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

- Hygiène corporelle
- Hygiène alimentaire
- La sécurité
- Se laver les mains avant et éventuellement après les petits déjeuners et goûters, après le passage aux toilettes et après certaines activités (comme la peinture).
- Petit déjeuner et goûters variés favoriser le pain de la boulangerie local le matin plutôt que les céréales. Les goûters sont affichés et à la disposition des parents. Deux fois par semaine du pain est servi au goûter plutôt que des gâteaux industriels. Les tables sont nettoyées.
- Les parents badgent l'arrivée de leur enfant en entrant le matin ou en partant le soir. En comptant le nombre de badges nous avons le nombre d'enfants présents.
(Changement début 2020, passage au pointage sur tablette)

Sanitaire :

Le personnel est informé des allergies médicamenteuses et/ou alimentaires (P.A.I.)

Le personnel consulte les fiches sanitaires avant chaque soin. Les animateurs doivent tenir le registre dans lequel est précisé le soin donné aux mineurs.

Aucun médicament n'est donné sans avis médical.

Les pharmacies sont tenues à jour (au moins une dans chaque salle).

Les Numéros de téléphone obligatoire sont affichés à l'entrée :

- Médecin
- Urgence
- Hôpital
- Mairie
- DRDJSCS
- Interdiction de fumer/vapoter
- 113 Enfance Maltraité

Activités et déplacements :

Les activités spécifiques sont encadrées par des intervenants qualifiés.

Lors des activités l'animateur est attentif à l'utilisation du matériel présentant un quelconque danger et rappel activement les règles d'utilisations et s'assure qu'elles sont comprises de tous.

Lors des déplacements, les animateurs portent un gilet jaune, on prévoit un animateur à l'avant du groupe un autre à l'arrière, d'autres en supplément si besoin.

Les enfants doivent être par deux ou trois du côté droit de la route.

A chaque passage protégé, un animateur se met de chaque côté avant de donner l'autorisation de traverser. L'animateur devant, doit attendre le groupe et éviter d'échelonner la file.

Ne jamais laisser un enfant sans animateur dans un endroit non sécurisé.

Des extincteurs sont à disposition dans chaque local. Des exercices d'évacuation sont faits régulièrement avec les enfants.

Un relevé de température des réfrigérateurs est effectué tous les jours ainsi qu'un nettoyage régulièrement.

Organisation et déroulement d'une journée pour l'enfant :

Ouverture à 7h15.

L'enfant a le choix de prendre son petit déjeuner en accord avec les parents (payant) à la maison de l'enfance.

Il doit rester dans le calme jusqu'à 8h00.

Il peut participer ou non aux activités, elles sont libres. Il peut profiter de l'espace extérieur à chaque fois que le temps le permet.

Il doit participer au rangement des jeux qu'il a utilisé.

Les animateurs réunissent les enfants avant chaque départ pour l'école et les aident à se préparer. Ils les emmènent ensuite dans leur classe et leur école respective ; ils aident les plus petits à s'installer dans la classe.

Le soir les animateurs récupèrent les enfants dans les écoles et font le trajet jusqu'à la maison de l'enfance.

Un goûter leur est servi, ensuite les enfants sont libres de jouer dans les différents espaces avant l'arrivée de leurs parents. Il peut profiter des espaces extérieurs à chaque fois que le temps le permet

Les enfants peuvent faire leurs devoirs mais il n'y a pas d'aides spécifiques pour les leçons.

Fermeture à 19h00.

Des fiches actions sont disponibles en compléments pour les projets plus spécifiques sur l'année.

Conclusion :

L'équipe est soucieuse de mettre le désir de l'enfant au centre du projet.

L'équipe est présente pour accompagner les enfants dans leurs démarches d'expérimentation afin de mieux connaître leurs propres limites et non pour les assister dans une démarche de consommation.

Les activités ne doivent pas comporter de signes manifestant une appartenance religieuse ou politique.

